

République Française

Département du Rhône



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2016/2028

LANCEMENT DE L'OPERATION N° 62001599 "MISE EN VALEUR DU FRONTON DE LA GRANDE POSTE" A LYON 2E ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00013, POUR UN MONTANT DE 320 000 EUROS - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SCI TERTIAIRE MIXTE, PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE DE LA GRANDE POSTE, POUR LA MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ILLUMINATION (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

RAPPORTEUR M. SECHERESSE JEAN-YVES

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 Avril 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 Avril 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB GERARD

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME BRUGNERA, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. BRUMM, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, MME REYNAUD, M. LE FAOU, MME RIVOIRE, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, MME FRIH, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME PICOT, MME BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, MME MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, MME SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME PERRIN-GILBERT, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME MADELEINE, MME BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DePÔTS DE POUVOIRS : MME BESSON (POUVOIR A MME GAY), M. FENECH (POUVOIR A M. HAVARD), MME BURILLON (POUVOIR A MME CONDEMINE)

ABSENTS non excuses : M. BRAILLARD

2016/2028 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 62001599 "MISE EN VALEUR DU FRONTON DE LA GRANDE POSTE" A LYON 2E ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00013, POUR UN MONTANT DE 320 000 EUROS - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SCI TERTIAIRE MIXTE, PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE DE LA GRANDE POSTE, POUR LA MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ILLUMINATION (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00013.

Lors de l'aménagement de la place Antonin Poncet à la suite de la construction du parking souterrain en 1990, la mise en lumière de cet espace public a été réalisée dans le cadre du Premier Plan Lumière, dont la façade du bâtiment de la Grande Poste.

Dans le cadre de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de la Grande Poste, il a été nécessaire de déposer l'installation d'éclairage qui est arrivée en fin de vie.

Aujourd'hui, les travaux de la Grande Poste sont finis et il convient de rénover cette installation de mise en valeur.

L'objectif poursuivi est de conserver l'image nocturne originale et d'utiliser du matériel d'éclairage plus performant et économe par l'utilisation de la technologie led.

Le coût de l'opération pour la Ville est estimé à 320 000 euros TTC.

Par ailleurs, la SCI TERTIAIRE MIXTE, propriétaire de l'immeuble de la Grande Poste souhaite profiter de cette opportunité pour réaliser une mise en lumière complémentaire de la façade située quai Gailleton pour un montant estimé à 50 000 euros TTC. A ce titre, la SCI TERTIAIRE MIXTE prendrait en charge les travaux nécessaires à cette mise en lumière complémentaire et les financerait.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé par convention de préciser les conditions dans lesquelles la SCI TERTIAIRE MIXTE autorise la Ville à éclairer et occuper certains emplacements afin de lui permettre d'installer et de maintenir ses installations de mise en valeur.

Elle définit également les modalités de prise en charge par la Ville des frais de fonctionnement de l'installation, y compris les consommations électriques, dont le coût est estimé à 4 150 € par an.

La durée de la présente convention est de 15 ans, tacitement reconductible une fois pour une durée de 5 ans.

Cette opération, estimée à 320 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement éclairage public », programme 00013.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 62001599 « Mise en valeur du fronton de la Grande Poste » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SCI TERTIAIRE MIXTE pour la mise en place et l'entretien de l'installation d'illumination de la Grande Poste à Lyon 2^e est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 62001599, et seront imputées sur les chapitres 21 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

- 2016 : 200 000 € ;
- 2017 : 120 000 €.

5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE